

DOCUMENTS A FOURNIR

Visa Inde | Conférence

Rappel : Pour que l'on se charge de votre demande, **la première étape est d'effectuer votre commande en ligne**. A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

Fournir pour la commande :

- 1 **Bon de commande à imprimer** (ou 1 Feuille libre avec votre numéro de commande).
- 1 **Chèque à l'ordre de "RapideVisa" (si vous avez choisi de régler par chèque lors de votre commande)** : réglant le Total TTC indiqué sur le bon de commande.

Fournir pour CHAQUE demandeur de visa : **Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour**

1 Passeport original (sans protège-passeport), sur lequel sera apposé le visa : Signé, valable 6 mois après la date de retour, et comprenant 3 pages vierges dont 2 face à face. Attention : l'ambassade peut refuser tout passeport abîmé.

Document à fournir si l'organisateur en Inde est public : Fournir obligatoirement 1 Lettre en anglais tamponnée confirmant que l'organisateur émettant la lettre d'invitation est un des organismes suivants : une université publique, ou une Central Educational Institution, ou le gouvernement indien (ministère, gouvernement de région, administration d'un territoire de l'union), ou un organisme détenu et contrôlé par le gouvernement indien, ou une entreprise du Public Sector Undertaking, ou les Nations Unies ou une de leurs agences. NB : C'est à l'organisateur de la conférence de vous transmettre cette lettre par scan ou fax.

Document à fournir si l'organisateur en Inde est une ONG : Fournir obligatoirement 1 Lettre d'autorisation en anglais ("Clearance Letter") émise par le Ministère concerné (ex : santé, culture, etc). NB : C'est à l'organisateur de la conférence de s'occuper de cette demande de "Clearance Letter" puis de vous la transmettre par scan ou fax.

Document à fournir si l'organisateur en Inde n'est ni public, ni une ONG : Fournir obligatoirement 1 Lettre d'autorisation en anglais ("Clearance Letter") émise par l'autorité indienne concernée : le Ministère de l'Intérieur (Home Affairs), ou le Ministère des Affaires Etrangères (External Affairs), ou le Ministère concerné par la conférence (ex : agriculture, santé, etc), ou le Gouvernement de la Région ou du Territoire de l'Union du lieu de la conférence (State Government). NB : C'est à l'organisateur de la conférence de s'occuper de cette demande de "Clearance Letter" puis de vous la transmettre par scan ou fax.

1 Formulaire de l'ambassade à remplir en ligne puis à imprimer et signer : (avec le tutoriel d'aide disponible en document à télécharger ci-joint)
Formulaire à remplir en ligne en cliquant sur le lien suivant : <https://indianvisaonline.gov.in/visa/index.html> puis en

cliquant sur le bouton en bas à gauche "Regular/Paper Visa Application".

Attention : Merci de remplir le formulaire en ligne en appliquant les indications du DOCUMENT D'AIDE disponible en document à télécharger ci-joint. Sans cela, le visa peut vous être refusé par les autorités indiennes.

Notamment :

* indiquez sur le formulaire **tous les noms et prénoms de votre passeport** comme expliqué dans le document d'aide.

* indiquez les **prénoms** des parents

* situation professionnelle : merci de bien **suivre le document d'aide** sinon le visa peut être refusé.



1 Lettre d'invitation EN ORIGINAL nominative émise par l'organisateur en Inde de la conférence :

Rédigée en anglais sur papier en-tête officiel de l'organisateur en Inde, en tant que délégué à une conférence ou un séminaire international. NB : C'est à l'organisateur de la conférence de vous transmettre cette lettre en ORIGINAL.



2 Photos d'identité identiques AUX NORMES INDIENNES 5x5cm sans marge, à faire chez un photographe :

Les photos doivent obligatoirement être aux **normes indiquées dans le document à télécharger ci-joint.**

La première photo doit être collée dans le cadre en haut de la première page du formulaire imprimé, la seconde doit être collée dans le coin en bas à droite de la seconde page. Ne pas les agraffer.



Suppléments pour les passeports non-français :

1 Formulaire supplémentaire disponible en document à télécharger ci-joint (à remplir en anglais et majuscule, avec tous les prénoms sur votre passeport et une "permanent adress" **DE VOTRE PAYS D'ORIGINE OBLIGATOIREMENT**)

+ 1 Copie d'une facture d'électricité nominative avec adresse en France (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté) **de cette année, et d'il y a 2 ans** (en cas de domicile en France de moins de 2 ans il est possible de fournir la facture de cette année ainsi qu'une lettre signée en anglais indiquant votre date d'installation en France et votre précédente adresse à l'étranger toutefois sans garantie d'acceptation).

+ pour les passeports hors-UE : 1 Copie du visa ou titre de séjour français valide.

Attention : pour les passeports non-français (et pour les français présentant un deuxième passeport non-français), le délai de traitement et la délivrance du visa ne sont pas garantis. Pour les titulaires de passeports chinois ou pakistanais, nous ne pouvons pas être intermédiaires.
